

Article paru le 27 mai 2024

DDS : un partenariat d'experts

À travers ce dispositif de collecte permanent Rékupo, mis en place par EcoDDS dans les magasins volontaires, les détenteurs des déchets concernés peuvent déposer dans des bacs prévus à cet usage leurs contenants de produits chimiques vides, périmés ou souillés (peintures, colles, mastics...) qui ne doivent surtout pas être mis à la poubelle.

Dans le cadre de la stratégie RSE du Groupe V33, Cecil Professionnel (produits bois et peintures), s'associe à EcoDDS et son dispositif de collecte pour faciliter la gestion de la fin de vie de ses produits. Pour inciter les utilisateurs à rapporter

leurs pots usagés en magasin afin d'organiser une meilleure gestion de ces déchets chimiques, Cecil Professionnel lance une opération « Bon de réduction différé » qui a débuté mi-mai. Plus qu'une simple opération de recyclage, à chaque pot usagé déposé, le particulier ou artisan se verra remettre un bon de réduction différé de 20 euros sur son prochain achat de produits Cecil Professionnel d'un montant minimum de 100 euros. L'opération est mise en place dans les magasins équipés du dispositif Rékupo et chez les partenaires distributeurs bénéficiant d'une machine à teinter V33 ou Cecil Professionnel.